

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL – 16/01/2026

SÉANCE DU 16 JANVIER 2026

Les membres du Conseil municipal de la Commune de Laparrouquial, se sont réunis à 20h30 à la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 12/01/2026, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Laurent DESHAYES, Jocelyne ALLEMAND, Guilhem MARTY, Axel BERTRAND, Bernadette GOUDOFFRE, Sébastien MICHAUD.

ÉTAIENT ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

André GUISES, Solenne LOUROT-MARTIN, Jérôme MARTY, David ROUZIES.

Secrétaire de séance :

Axel BERTRAND

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un(e) Secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil (voir page de garde).

1. Approbation du compte rendu du 20/12/2025

Le compte rendu de la réunion du 20/12/2025 est approuvé (5 votes pour / 1 abstention).

2. Participation à la protection sociale complémentaire santé de la secrétaire de mairie

Discuté lors d'une précédente réunion du conseil municipal.
Validé unanimement.

3. Convention tripartite Etat-4C-Commune pour la mise à disposition des services de l'Etat et du service urbanisme de la 4C pour l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme

Afin d'assister le personnel de la 4C, en cours de formation afin de prendre la relève, la DDT continuera à assister la 4C sur certaines des demandes d'urbanisme.

Cette convention n'entraînera aucun coût en 2026.

5 votes pour / 1 abstention.

4. Entretien des espaces verts

Un devis nous a été communiqué par notre prestataire actuel, pour les services suivants pour l'année 2026, pour un total de 4000€ HT :

7 tontes et débroussaillage (inclus nettoyage), 2 tailles de haies, 3 nettoyages du cimetière, 2 ramassages de feuilles.

Validé unanimement.

5. Questions diverses

- **Sécurisation des abords de l'école – La Vaysse**

L'école est implantée le long d'un axe routier actuellement limité à 80 km/h.

Cette situation crée un risque important pour les enfants, les familles et les piétons aux heures d'entrée et de sortie des classes.

La commune souhaite engager une action préventive afin de réduire les vitesses pratiquées et d'améliorer durablement la sécurité aux abords de l'établissement.

Pour ce faire, il est prévu de créer, par arrêté municipal, l'agglomération « La Vaysse commune de LAPARROUQUIAL ».

La signalisation existante sera modifiée avec l'implantation de panneaux spécifiques « école », un devis de l'ensemble de l'opération sera proposé au prochain conseil.

Des subventions sont possibles jusqu'à 80%.

Deux panneaux stop seront intégrés, sur la route allant de Comberives vers La Vaysse Basse.

Nous allons nous renseigner sur le coût de silhouettes d'enfants pour mieux signaler l'école.

Validé unanimement.

- **Travaux de voirie pour 2026**

Voici les routes discutées lors de notre réunion ; il nous faudra retenir les routes sur lesquelles intervenir, ultérieurement. :

- Hameau de la Falconié : environ 80m de route
- Comberives : la route n'est pas trop abîmée, nous prévoyons des travaux d'entretien sur 100m
- Route du Puech Peyrou : des travaux de remise en état seront effectués
- Différents secteurs seront traités en point à temps

Le budget total annuel pour la voirie est de 36 000 €.

- **Protection des poubelles à Peyrecout, La Vaysse et le Bourg**

Un projet est en cours afin d'installer un brise-vue autour des poubelles, qui permettra aussi d'empêcher que les déchets s'envolent.

- **Chats errants**

A la demande d'Administrés et afin de réduire la problématique des chats errants, nous piégeons, depuis plusieurs semaines, les chats errants afin de les faire stériliser. A ce jour nous avons permis l'opération de 3 chats (1 mâle / 2 femelles).

Nous irons prochainement déposer les pièges sur le secteur Bessiard.

Les pièges sont mis en place du lundi au jeudi, et vérifiés tous les jours.

- **Raticide**

Nous allons à nouveau commander du raticide pour les Administrés qui souhaiteraient.



Monsieur le Maire rappelle la **date du prochain conseil municipal : le 06/03/2025 à 20h30.**

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 21h50.

Le Maire,
Laurent DESHAYES.

Signature du Maire et cachet de la Mairie

Vu pour être affiché sous huit jours suivant la réunion du Conseil Municipal, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.